



Politique sur l'installation de dispositifs ralentisseurs de vitesse (dos d'âne) dans certaines rues de la ville.

L'administration municipale de Boisbriand reconnaît qu'il est de son devoir d'assurer la qualité de vie et la sécurité de sa population. Les quartiers résidentiels de Boisbriand ont été planifiés pour assurer la quiétude de ses habitants, on note toutefois depuis quelques années un accroissement de la vitesse des véhicules qui empruntent des voies de circulation secondaires. C'est pourquoi, le conseil municipal s'est engagé à établir une politique sur les dos d'âne en collaboration avec les citoyens et le Service de la sécurité publique.

Voici la démarche :

- ◆ La Commission de la sécurité publique – Chapitre signalisation routière a effectué au cours de l'été 1999, une étude comparative de divers dispositifs ralentisseurs de vitesse des automobilistes sur certaines rues, identifiées comme étant problématique ;

Prélèvement de données

Tout d'abord, un appareil permettant de décompter le nombre de véhicules et leur vitesse fut installé. Cet appareil permettra d'évaluer l'effet de l'installation des dispositifs de ralentissement pendant les périodes d'essais ;

La première semaine	Les données sont recueillies sans qu'aucun dispositif ne soit mis en place pour bien saisir la problématique ;
La deuxième semaine	Sont installées des balises en ciment portant un panneau de signalisation comportant un message préventif, au centre de la rue. Cette installation rétrécit les deux voies ;
La troisième semaine	Sont installés sur la chaussée, des ralentisseurs de vitesse ou « dos d'âne » ;

Analyse des données

Les informations recueillies par l'appareil de décompte au cours de la période d'essai de trois semaines permet de mesurer l'efficacité de chacun des dispositifs retenus pour les tests, voici ce qu'elles dévoilent :

- La présence de balises au centre de la chaussée a eu pour effet de diminuer la vitesse des véhicules de 7 km/h et plus ;
- En présence de dos d'âne, le conducteur a plutôt tendance à accélérer après avoir arrêté pour franchir cet obstacle pour reprendre le temps perdu par l'arrêt involontaire qu'il a dû effectuer ;

L'analyse des données permet de conclure à une meilleure efficacité de la balise au centre de la chaussée. De plus, ce procédé s'avère moins pénalisant pour la consommation d'essence, élément non négligeable à notre époque.

La politique retenue par le conseil municipal

Le conseil de la ville de Boisbriand adopte comme politique sur l'installation de dispositifs ralentisseurs de vitesse (dos d'âne) les principes suivants :

- Le dispositif retenu est l'utilisation de balises avec message préventif sur les rues identifiées comme étant problématiques ;
- Les dos d'âne sur la chaussée ne seront installés qu'en situation exceptionnelle, identifiée et reconnue par la Commission de la sécurité publique – Chapitre signalisation routière ;

Boisbriand
Novembre 2000